



FICHE D'INSCRIPTION
DES COMMUNES PERIURBAINES DE CHARTRES METROPOLE
Vacances de Fin d'année du 23 Décembre 2024 au 03 Janvier 2025

Pour inscrire votre ou vos enfant(s) dans un des Accueils de Loisirs, **vous devez retourner cette fiche d'inscription complétée, signée et accompagnée du règlement** (espèces, chèque à l'ordre des PEP28, chèques vacances ou CESU non-dématérialisé).

- **Inscription des familles habitant l'une des communes périurbaines de Chartres métropole à partir du 25 Novembre 2024 (sous réserve de places disponibles)**
- **Inscription pour les familles des communes urbaines de Chartres métropole à partir du 11 Décembre 2024 (selon les places disponibles restantes).** Elle impliquera obligatoirement une facturation, que l'enfant ait été présent ou non.

Pour toute nouvelle inscription en cours d'année scolaire, il convient de remplir le dossier unique 2024/2025, si celui-ci n'a pas été renseigné au préalable. Tout dossier incomplet, ne sera pas accepté.

Si ce n'est pas déjà fait, **MERCI DE NOUS TRANSMETTRE VOTRE AVIS D'IMPOSITION 2023 (sur les revenus 2022)**

Autorité parentale	Nom :	Prénom :	Tél. :
	Nom :	Prénom :	Tél. :
	Adresse :		
	Mail :		
1^{er} Enfant	Nom :	Prénom :	
	Date de naissance : / /	<input type="checkbox"/> Maternel <input type="checkbox"/> Élémentaire	
2^{ème} Enfant	Nom :	Prénom :	
	Date de naissance : / /	<input type="checkbox"/> Maternel <input type="checkbox"/> Élémentaire	
3^{ème} Enfant	Nom :	Prénom :	
	Date de naissance : / /	<input type="checkbox"/> Maternel <input type="checkbox"/> Élémentaire	

Merci de cocher l'accueil de loisirs et le type de repas de votre choix :

Accueils de Loisirs	Horaires :	Type de repas :
<input type="checkbox"/> MAINTENON	7h00 - 19h00	Resto'Val <input type="checkbox"/> Standard <input type="checkbox"/> Végétarien <input type="checkbox"/> PAI
<input type="checkbox"/> JOUY	7h00 - 19h00	
<input type="checkbox"/> MORANCEZ	7h30 - 18h30	Restauration Chartres métropole <input type="checkbox"/> Standard <input type="checkbox"/> Végétarien <input type="checkbox"/> PAI
<input type="checkbox"/> SAINT-GEORGES-SUR-EURE	7h30 - 18h30	

Merci de cocher le ou les forfaits retenus :

Forfait du 23/12 au 27/12/2024 (4 jours)

Forfait du 30/12/2024 au 03/01/2025 (4 jours)

Pour les occasionnels, uniquement, merci de cocher le ou les jours retenus :

PRESENCE(S) EN OCCASIONNEL	JOURNÉE AVEC REPAS			COUT : 1 ^{er} enfant	COUT : 2 ^{ème} enfant	COUT : 3 ^{ème} enfant
	1 ^{er} enfant	2 ^{ème} enfant	3 ^{ème} enfant			
Lundi 23/12	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>			
Mardi 24/12	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>			
Mercredi 25/12	FERIÉ					
Jeudi 26/12	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>			
Vendredi 27/12	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>			
Lundi 30/12	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>			
Mardi 31/12	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>			
Mercredi 01/01	FERIÉ					
Jeudi 02/01	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>			
Vendredi 03/01	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>			
TOTAL :						

Accueil Petites vacances	Enfants des communes périurbaines Chartres Métropole de moins de 3000 habitants et Maintenen		Enfants extérieurs des communes périurbaines Chartres Métropole de moins de 3000 habitants et Maintenen	
	Revenu fiscal de référence / 12	Forfait semaine (4 jours) avec repas	Occasionnel Journée avec repas	Forfait semaine (4 jours) avec repas
0 à 1220	29,04 €	8,71 €	103,60 €	31,08 €
1221 à 1500	35,04 €	10,51 €		
1501 à 1800	40,56 €	12,16 €		
1801 à 2100	46,56 €	13,96 €		
2101 à 2400	52,04 €	15,62 €		
2401 à 2900	58,04 €	17,42 €		
2901 à 3400	64,08 €	19,22 €		
3401 à 3900	69,56 €	20,87 €		
3901 à 4400	75,56 €	22,67 €		
4401 et +	81,60 €	24,48 €		
Réduction de 10% à compter du 2ème enfant qui fréquente une activité sur la même période et la même durée				

Espèces n° Chèque n° ANCV CESU CB n°

MODES DE PAIEMENTS ACCEPTÉS PAR NOS SERVICES A JOINDRE OBLIGATOIREMENT AVEC CETTE INSCRIPTION

- ⇒ En espèces
- ⇒ Par chèque à l'ordre des PEP28
- ⇒ Par chèque vacances ou CESU non dématérialisé (à hauteur du montant de chaque facture)
- ⇒ Par CB au siège des PEP28

Toute inscription implique l'acceptation pleine et entière du règlement de fonctionnement (consultable sur le site des PEP 28, dans les structures de loisirs et au Pôle Administratif à Chartres).

Fait le :

Signature(s) :

Association des PEP28 au 3, rue Charles Brune 28110 Lucé
Tél : 02.37.88.14.14 Mail : standard@pep28.asso.fr